

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance **extraordinaire** du jeudi **18 décembre 2008** à 18h00

Mairie – salle des commissions

PROCES-VERBAL



Présidence :	M. STALDER Michel
Présents :	M. BAMGARTNER Andréas Mme BOADA Anne M. FEYER Georg M. GUEx Jean-Pierre M. HONEGGER Wolfgang M. LAGRANGE Philippe M. MAZENOD François Mme MEAN NORMANN Sibylle M. RYCHNER Georges Mme STALDER Elisabeth Mme UDRY Fabienne
Excusés :	M. ALTWEGG Patrick M. BUCHETTI Pierre-Antoine Mme CADEI Geneviève Mme JOSS Patricia Mme SEMON Anne-Claude
Assistent :	Mme HUMBERT Yvonne, maire M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Crédit d'étude pour le centre communal polyvalent



M. STALDER a le plaisir d'ouvrir cette séance extraordinaire. Il relève l'idée intéressante et l'excellente initiative de M. HONEGGER de verser les jetons de cette séance à la Thune du Cœur, il est tenté de dire que les jetons de présence des excusés pourraient aussi être joints à cette somme. Cette remarque est appréciée et soutenue par l'assemblée.

1. CREDIT D'ETUDE POUR LE CENTRE COMMUNAL POLYVALENT

M. HONEGGER explique qu'usuellement le crédit d'étude doit permettre de couvrir l'ensemble des dépenses du projet jusqu'à la dépose de la demande d'autorisation de construire. Il comprend les prestations nécessaires à l'élaboration du devis général qui définit le budget global et permet au maître d'ouvrage de voter le crédit de construction.

Le nombre et le type de mandataires qui interviennent, ainsi que leur implication, varient selon les spécificités de chaque projet et la volonté du maître d'ouvrage. Généralement, on dénombre les mandataires suivants : architecte, ingénieur civil, ingénieur électricité, ingénieur CVS (chauffage-ventilation-sanitaire), physicien du bâtiment, acousticien, façadier, ingénieur sécurité, géomètre, géotechnicien et architecte-paysagiste.

M. MAZENOD estime que pour réaliser un Centre communal il faut se donner les moyens et aller de l'avant. Il demande si cette délibération n'aurait pas pu être votée avant sans convoquer une séance extraordinaire.

M. STALDER explique qu'il s'agit d'un souhait d'une partie des conseillers pour éviter de prendre cette décision seulement à fin janvier, ce qui repousserait d'autant la réalisation du projet.

M. HONEGGER explique que le coût du concours avait été budgété à Fr. 325'000.00 sur une estimation de 30 projets, mais il s'est finalement élevé à Fr. 260'000.00, vu les 14 projets reçus, ce qui a diminué le coût. L'inauguration est prévue en automne 2011, la remise des travaux en été 2011.

Il explique aussi que si la Commune souhaite excaver le bâtiment principal afin de gagner en surfaces de stockage le coût total sera plus élevé, 1m2 coûtant environ Fr. 2'500.00.

M. MAZENOD pense que toute décision doit être bien réfléchie. Il se dit partisan, d'une façon générale, de pouvoir bénéficier du sous-sol pour des locaux de réserve, parking ou autres. Il invite la commission des bâtiments à étudier sérieusement toutes les possibilités répondant aux besoins de la commune.

M. BAUMGARTNER rappelle qu'il y a de l'eau à cet endroit et qu'il faudra en tenir compte en cas d'excavation.

Le président donne lecture de la délibération.

Vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes,

vu le manque de salle communale ainsi que de locaux pour le parascolaire et les sociétés communales,

vu la nécessité de construire une épicerie tea-room et un office postal,

vu l'étude de la commission des bâtiments en vue de la réalisation d'un centre communal polyvalent au chemin de la Pralay,

vu l'estimation d'honoraires établie par le bureau Widmann Frölich en date du 5 décembre 2008,

vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission des bâtiments en date du 16 décembre 2008,

et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide

1. *D'ouvrir un crédit d'étude de Fr. 750'000.00 en vue de la réalisation d'un centre communal polyvalent au chemin de la Pralay.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif.*

3. *En cas de réalisation du projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction en vue de leur amortissement*
4. *En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude feront l'objet d'une nouvelle délibération à soumettre au Conseil municipal qui fixera les modalités d'amortissement.*

Mise au vote, la délibération est approuvée par 11 voix pour, soit à l'unanimité

La séance est levée à 18h30.

La secrétaire
Anne BOADA

Le président
Michel STALDER